

### Vos contacts

#### IFRB PAYS DE LA LOIRE

Stéphanie Truchon 02 40 20 36 66  
Nathalie Milsent 06 70 73 40 15  
Laurence Le Dréau 02 40 20 37 54

[contact@paysdelaloire.ifrb.fr](mailto:contact@paysdelaloire.ifrb.fr)

### Durée

2,00 jour(s) - 14:00 heures

### Coût de la formation

450,00€ HT Forfait/personne

### Public

Opérateur de chantier

### Formateur

ALEO ENVIRONNEMENT, APAVE ou BATI  
Conseil et Formation

### Moyens pédagogiques et supports

Exposés, échanges d'expériences,  
démonstration de matériel, études de  
chantier, analyses des risques, mise  
en situation.

Remise d'un support de formation

### Informations complémentaires

Une attestation de compétence valide  
les acquis de la formation.

L'évaluation porte sur les aspects  
théoriques (20 mn) et pratiques (1  
heure) définis précédemment et repris  
dans l'arrêté du 22 décembre 2009.

Son niveau d'exigence est adapté au  
niveau de compétence pour lequel le  
stagiaire est inscrit dans la formation.

### Objectifs

Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé.

Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...).

Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante

Etre capable d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source

Etre capable d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante

Etre capable d'appliquer un mode opératoire

### Rappel public concerné

Opérateur de chantier qui effectue des travaux de MAINTENANCE ou REPARATION sur des matériaux amiantés dont la finalité n'est pas le retrait (exemple : Perçage, retrait d'une dalle ou d'une ardoise).

Opérateur de chantier qui intervient sur des matériaux ou des appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante.

### Attention au Pré-requis

Etre âgé de plus de 18 ans

Etre en CDI si floçages et calorifuges

**Avoir satisfait la visite médicale d'aptitude (la copie de la fiche d'aptitude médicale de non contre-indication au port des EPI amiante (APR) est obligatoire pour suivre la formation)**

Maîtriser la langue française

Apporter en formation : un kit Amiante comprenant : combinaison type 5/6, demi-masque jetable FFP3 à minima, gants, adhésif, sac déchet amiante. Ce kit sera fourni ou pourra être commandé auprès de nos formateurs.

*Programme de la formation au verso*

IFRB Pays de la Loire

Zone Ar Mor, 4 Impasse Serge Reggiani - BP 60025  
44801 Saint-Herblain Cedex

Tél. : 02 40 20 36 66 / Fax : 02 40 35 44 70 / [contact@paysdelaloire.ifrb.fr](mailto:contact@paysdelaloire.ifrb.fr)



CONSEIL - ACCOMPAGNEMENT - FORMATION

[www.ifrbpaysdelaloire.fr](http://www.ifrbpaysdelaloire.fr)

Activité R 4412-139 - SOUS-SECTION 4 :

Interventions sur des matériaux ou des appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante,

Travaux de maintenance et de réparation sur des matériaux amiantés dont la finalité n'est pas le retrait.

Les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé

Les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante

La protection des travailleurs

**Les points suivants font l'objet de mises en situation :**

Les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante

Les produits et procédés de substitution de l'amiante

Les méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement

Les équipements de protection individuelle et collective

L'intervention en zone confinée

Les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets

La conduite à tenir dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales

**L'entreprise devra fournir à l'I.F.R.B une attestation de formation aux risques amiante du personnel d'encadrement technique et de chantier de l'entreprise ou s'engager à former ce personnel.**

*Le contenu de la formation est conforme aux articles :*

*R 231-59-14 du 30 juin 2006 / R 4412-139 à R 4412-148 du 1er mai 2008*

*L'arrêté du 23 février 2012 relatif à la formation et à la prévention des risques liés à l'amiante.*

**IFRB Pays de la Loire**

Zone Ar Mor, 4 Impasse Serge Reggiani - BP 60025

44801 Saint-Herblain Cedex

Tél. : 02 40 20 36 66 / Fax : 02 40 35 44 70 / [contact@paysdelaloire.ifrb.fr](mailto:contact@paysdelaloire.ifrb.fr)



**CONSEIL - ACCOMPAGNEMENT - FORMATION**

[www.ifrbpaysdelaloire.fr](http://www.ifrbpaysdelaloire.fr)